



BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Tarifs applicables au 01/02/2025

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 30 000 € : 2900 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 30 001 € et 90 000 € : 6 900 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 100 001 € et 160 000 € : 7 900 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 160 001 € et 1 000 000 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 1 000 001 € : 4 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul :

l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur : 120 € TTC.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

Honoraires à la charge du bailleur :

- 8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

- 8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires d'établissement d'état des lieux :

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

GESTION LOCATIVE

Honoraires de GESTION COURANTE

Locaux à usage d'habitation honoraires de gestion	6% HT (7,2% TTC) des sommes encaissées mensuellement
Garantie Loyers Impayés	2,80 % TTC du loyer charges comprises